

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORZÉ SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2018

Le vendredi 23 mars 2018 à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sur convocation régulière adressée à ses membres le samedi 10 mars 2018 par Monsieur Jean-Philippe GUILLEUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents, excusés, pouvoirs :

Nom Prénom	P-Présent E-Excusé A-Absent-	donne pouvoir à
Jean-Philippe GUILLEUX	P	
Jean-Pierre MARTIN	P	
Danièle DANARD	P	
Joël BEAUDUSSEAU	P	
Francette JONCHERAY	P	
Dominique PILLET	P	
Patrice FAUCHEUX	E	
Annie PINARD	P	
Anne-Marie NICOLLE	E	Joël BEAUDUSSEAU
Isabelle CHÂTELAIN	A	
Anne-Marie JANAULT	E	Francette JONCHERAY
Murielle QUESNE	P	
Loïc GAUDIN	E	Christian MIRRETTI
Sébastien HUET	P	
Christian MIRRETTI	P	
Cédric RENO	E	
Myriam ROCHE	P	
Alain DELÉCOLLE	P	
Anita BOUVIER	P	

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	13
Nombre de conseillers représentés	16

La majorité des membres du Conseil Municipal étant présente physiquement, le quorum est atteint.

Secrétaire de séance
Compte rendu affiché le

Annie PINARD
29 mars 2018

ORDRE DU JOUR

1. Avenant à la convention d'assainissement
2. Bail commercial et location licence 4 du local 4 ter rue du commerce
3. Compte de gestion 2017
 - a. Budget assainissement
 - b. Budget lotissement
 - c. Budget principal
4. Comptes administratifs 2017
 - a. Budget assainissement
 - b. Budget lotissement
 - c. Budget principal
5. Affectation des résultats du budget assainissement et du budget principal
6. Budget primitif 2018
 - a. Budget lotissement
 - b. Budget principal
7. Décisions prises sur délégation
8. Questions diverses

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 FEVRIER 2018

Le compte rendu de la réunion du 16 février 2018 est adopté à l'unanimité

2018-11 AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2018-3 du 26 janvier 2018 relative à la gestion du service assainissement collectif.

La gestion du service d'assainissement collectif relève depuis le 1^{er} janvier 2018 de la compétence de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe. Cependant, le service assainissement collectif de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe n'étant pas encore dimensionné pour exercer pleinement cette compétence, ladite convention encadrerait les conditions dans lesquelles les communes poursuivaient leur mission de gestion de ce service.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un avenant à cette convention afin d'y apporter des corrections et des ajouts :

L'article 2 de la convention initiale est corrigé en indiquant que la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe assure la gestion du service assainissement non collectif et collectif.

L'article 4 de la convention initiale indiquait que la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe était propriétaire des ouvrages d'assainissement. Il est corrigé en indiquant que la commune reste propriétaire des ouvrages mais que ces derniers sont mis à la disposition de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe.

L'article 5 de la convention initiale est complété avec un tarif horaire de 40 euros pour les interventions de 21h à 6h00 ainsi que les dimanches et jours fériés.

L'article 7 qui prévoyait un suivi et une facturation à chaque trimestre des actions menées par la commune est modifié pour un suivi et une facturation tous les six mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de l'avenant n°1 proposé par la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

BAIL COMMERCIAL ET LOCATION LICENCE 4 DU LOCAL 4 TER RUE DU COMMERCE

Monsieur le Maire retire ce point de l'ordre du jour et le reporte à la séance du 20 avril 2018.

2018-12 COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET PRINCIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Extrait du compte de gestion - résultats budgétaires de l'exercice

	section d'investissement	section de fonctionnement	total
RECETTES			
Prévisions budgétaires	857 455,53 €	1 418 520,53 €	2 275 976,06 €
Titres de recettes émis	601 008,91 €	1 463 369,48 €	2 064 378,39 €
Réductions de titres	106,00 €	9 476,38 €	9 582,38 €
Recettes nettes	600 902,91 €	1 453 893,10 €	2 054 796,01 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	857 455,53 €	1 418 520,53 €	2 275 976,06 €
Mandats émis	753 060,12 €	1 162 914,79 €	1 915 974,91 €
Annulation d emandtas	4 404,92 €	906,96 €	5 311,88 €
Dépenses nettes	748 655,20 €	1 162 007,83 €	1 910 663,03 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent/déficit	-147 752,29 €	291 885,27 €	144 132,98 €

Extrait du compte de gestion - résultats d'exécution du budget

	section d'investissement	section de fonctionnement
Résultat à la clôture de l'exercice 2016	-40 627,78 €	541 554,18 €
Part affectée à l'investissement : 2017	0,00 €	382 317,78 €
Résultat de l'exercice 2017	-147 752,29 €	291 885,27 €
Transfert ou integration de resultat	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture 2017	-188 380,07 €	451 121,67 €
	262 741,60 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion de l'année 2017 relatif au budget principal dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

2018-13 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif 2017 présenté par Monsieur le Maire.

Considérant que le Conseil Municipal, à l'issue de sa discussion sur le compte administratif 2017, a procédé à l'élection de Monsieur Joël BEAUDUSSEAU pour présider les délibérations relatives aux comptes administratifs conformément à l'article L 2121-14 du CGCT.

Considérant que Monsieur le Maire a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2017.

Le Conseil Municipal par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

VOTE le compte administratif 2017 du budget principal qui se présente comme suit :

SYNTHESE

	section d'investissement		section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat 2016	40 627,78			159 236,40
Opérations 2017	748 655,20	600 902,91	1 162 007,83	1 453 893,10
Total	789 282,98	600 902,91	1 162 007,83	1 613 129,50
Résultat 2017	-188 380,07			451 121,67
Restes à réaliser	34 950,00	27 718,00	0,00	0,00
Total	824 232,98	628 620,91	1 162 007,83	1 613 129,50
Résultat définitif	-195 612,07			451 121,67
Cumul	255 509,60			

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
002	résultat reporté		159 236,40
011	charges à caractère général	327 261,72	
012	charges de personnel	692 599,48	
013	atténuations de charges		20 515,28
014	atténuations de produits	1 606,00	
042	opérations d'ordre entre sections	14 915,20	23 732,64
65	autres charges de gestion	86 368,97	
66	charges financières	39 238,78	
67	charges exceptionnelles	17,68	
70	produits des services		126 922,64
73	impôts et taxes		810 259,04
74	dotations et participations		346 323,62
75	autres produits gestion courante		28 472,55
77	Produits exceptionnels		97 667,33
Total 2017		1 162 007,83	1 453 893,10
Total cumulé avec résultats précédents		1 162 007,83	1 613 129,50
Restes à réaliser 2017		0,00	0,00
Total		1 162 007,83	1 613 129,50

Résultat de fonctionnement 2017	291 885,27
Résultat de fonctionnement cumulé	451 121,67

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
001	Résultat reporté	40 627,78	
040	opérations d'ordres entre sections	23 732,64	14 915,20
041	opérations patrimoniales	0,00	0,00
10	dotations fonds divers	1 956,00	402 163,44
1068	Excédent de fonctionnement	0,00	0,00
13	subventions d'investissement	0,00	58 821,59
16	emprunts et dettes	121 744,00	125 000,00
165	dépôt et cautionnement		
20	immobilisations incorporelles	900,00	2,68
204	subventions d'équipements	63 155,71	
21	immobilisations corporelles	537 166,85	
Total 2017		748 655,20	600 902,91
Total cumulé avec résultats précédents		789 282,98	600 902,91
Restes à réaliser 2017		34 950,00	27 718,00
Total		824 232,98	628 620,91

Résultat d'investissement 2017	-147 752,29
Résultat d'investissement cumulé	-195 612,07

2018-14 AFFECTATION DES RESULTATS 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu le compte administratif 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017

Considérant que le résultat de fonctionnement doit en priorité couvrir les besoins de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat comme suit

excédent de fonctionnement cumulé au 31 dec 2017	451 121,67 €
affectation obligatoire	
couverture du déficit d'investissent 2017	195 612,07 €
solde disponible	255 509,60 €
affecté comme suit	
affectation complémentaire en investissement c/1068	1 904,93 €
affectation en section fonctionnement 002	253 604,67 €
total affecté en investissement c/1068	197 517,00 €
total affecté en fonctionnement c/002	253 604,67 €

2018-15 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2018,

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 adoptés dans la présente séance du conseil municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2017 (s'élevant à 451.121,67 euros) à la section d'investissement à hauteur de 197.517,00 euros et d'affecter le solde (soit 253.604,67 euros) à la réduction des charges de fonctionnement du budget 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOPTE le budget primitif 2018 de la commune de Corzé

PRECISE que ce budget est adopté avec reprise des résultats de l'année 2017 au vu du compte administratif 2017 et du compte de gestion 2017 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance.

ADOPTE les chapitres ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT		Dépenses		Recettes	
		RAR 2017	nouvelles	RAR 2017	nouvelles
002	résultat reporté				253 604,67
011	charges à caractère général		357 472,00		
012	charges de personnel		728 850,00		
013	atténuations de charges				7 850,00
014	atténuations de produits		2 850,00		
022	dépenses imprévues		91 300,00		
0233	virement à la section d'investissement		260 053,00		
042	opérations d'ordre entre sections		27 130,00		40 300,00
65	autres charges de gestion courante		97 220,00		
66	charges financières		35 900,00		
67	charges exceptionnelles		50,00		
70	produits des services				106 650,00
73	impôts et taxes				772 500,00
74	dotations et participations				353 980,00
75	autres produits gestion courante				22 140,00
77	Produits exceptionnels				43 800,33
	Total	0,00	1 600 825,00	0,00	1 600 825,00

INVESTISSEMENT		Dépenses		Recettes	
		RAR 2017	nouvelles	RAR 2017	nouvelles
001	Résultat reporté		188 380,17		
020	dépenses imprévues		34 484,83		
021	virement de sect fonc				260 053,00
024	produit des cessions				32 000,00
040	opérations d'ordres entre sections		40 300,00		27 130,00
041	opérations patrimoniales		0,00		0,00
10	dotations fonds divers				318 417,00
1068	Excédent de fonctionnement		0,00		0,00
13	subventions d'investissement		0,00	27 718,00	94 982,00
16	emprunts et dettes		123 335,00		
165	dépôt et cautionnement				
20	immobilisations incorporelles		5 500,00		
204	subventions d'équipements	2 100,00	24 260,00		
21	immobilisations corporelles	32 850,00	309 090,00		
Total		34 950,00	725 350,00	27 718,00	732 582,00
Total			760 300,00		760 300,00

Total cumulé		2 361 125,00		2 361 125,00
--------------	--	--------------	--	--------------

2018-16 COMPTE DE GESTION 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, Statuant sur l'exécution du budget assainissement de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

EXTRAIT DU COMPTE DE GESTION - RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	section d'investissement	section d'exploitation	total
RECETTES			
Prévisions budgétaires	260 224,00	128 146,00	388 370,00
Titres de recettes émis	55 030,04	88 656,47	143 686,51
Réductions de titres	1 007,00	106,00	1 113,00
Recettes nettes	54 023,04	88 550,47	142 573,51
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	260 224,00	128 146,00	388 370,00
Mandats émis	207 465,80	81 964,83	289 430,63
Annulation d emandtas	212,00	1 881,85	2 093,85
Dépenses nettes	207 253,80	80 082,98	287 336,78
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent/déficit	-153 230,76	8 467,49	-144 763,27

EXTRAIT DU COMPTE DE GESTION - RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET

	section d'investissement	section d'exploitation
Résultat à la cloture de l'exercice 2016	131 986,95 €	48 968,83 €
Part affectée à l'investissement : 2017	0,00 €	0,00 €
Résultat de l'exercice 2017	-153 230,76 €	8 467,49 €
Transfert ou integration de resultat	0,00 €	0,00 €
Résultat de cloture 2017	-21 243,81 €	57 436,32 €
	36 192,51 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion de l'année 2017 relatif au budget assainissement dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part
2018-17 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif 2017 du budget assainissement présenté par Monsieur le Maire.

Considérant que le Conseil Municipal, à l'issue de sa discussion sur le compte administratif 2017, a procédé à l'élection de Monsieur Joël BEAUDUSSEAU pour présider les délibérations relatives aux comptes administratifs conformément à l'article L 2121-14 du CGCT.

Considérant que Monsieur le Maire a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2017.

Ayant entendu l'exposé sur le compte administratif 2017 dont les résultats font apparaître

Le Conseil Municipal par 15 Voix POUR 0 voix CONTRE et 0 abstention

APPROUVE le compte administratif 2017 du budget assainissement qui présente les résultats suivants

002	résultat reporté		48 968,83	
011	charges à caractère général	8 853,76		
012	charges de personnel	0,00		
013	atténuations de charges	0,00	0,00	
014	atténuations de produits	0,00		
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	54 023,04		
65	autres charges de gestion courante	4 528,95		
66	charges financières	11 277,23		
67	charges exceptionnelles	1 400,00		
70	produits des services		57 711,00	
73	impôts et taxes		0,00	
74	dotations et participations		0,00	
75	autres produits gestion courante		0,00	
77	Produits exceptionnels		30 756,58	
78	Reprise amortissement		82,89	
Total 2017		80 082,98	88 550,47	8 467,49
Total cumulé		80 082,98	137 519,30	57 436,32

INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
001	Résultat reporté		131 986,95	
040	opérations d'ordres entre sections	30 589,47	54 023,04	
041	opérations patrimoniales	0,00		
10	dotations fonds divers	0,00		
1068	Excédent de fonctionnement	0,00		
13	subventions d'investissement	2 551,98		
16	emprunts et dettes	19 312,79		
165	dépôt et cautionnement	0,00		
20	immobilisations incorporelles	0,00		
204	subventions d'équipements versées	0,00		
21	immobilisations corporelles	154 799,56		
Total 2017		207 253,80	54 023,04	-153 230,76
Total cumulé		207 253,80	186 009,99	-21 243,81
Total cumulé		287 336,78	323 529,29	36 192,51

SYNTHESE

	section d'investissement		section d'exploitation	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat 2016		131 986,95 €		48 968,83 €
Opérations 2017	207 253,80 €	54 023,04 €	80 082,98 €	88 550,47 €
Total	207 253,80 €	186 009,99 €	80 082,98 €	137 519,30 €
Résultat 2017		-21 243,81 €		57 436,32 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	207 253,80 €	186 009,99 €	80 082,98 €	137 519,30 €
Résultat définitif		-21 243,81 €		57 436,32 €
Résultat cumulé	36 192,51 €			

2018-18 COMPTE DE GESTION 2017 QUARTIER MOULIN A VENT II

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées en 2017,

Statuant sur l'exécution du budget quartier moulin à vent II de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

EXTRAIT DU COMPTE DE GESTION - RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	section d'investissement	section de fonctionnement	total
RECETTES			
Prévisions budgétaires	600 000,00 €	3 800,00 €	603 800,00 €
Titres de recettes émis	600 000,00 €	3 790,82 €	603 790,82 €
Réductions de titres	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes	600 000,00 €	3 790,82 €	603 790,82 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	600 000,00 €	3 800,00 €	603 800,00 €
Mandats émis	600 000,00 €	3 790,82 €	603 790,82 €
Annulation d emandtas	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses nettes	600 000,00 €	3 790,82 €	603 790,82 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent/déficit	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECLARE que le compte de gestion de l'année 2017 relatif au budget quartier moulin à vent II dressé par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part

2018-19 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET QUARTIER MOULIN AVENT

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif 2017 du budget quartier moulin à vent II présenté par Monsieur le Maire.

Considérant que le Conseil Municipal, à l'issue de sa discussion sur le compte administratif 2017, a procédé à l'élection de Monsieur Joël BEAUDUSSEAU pour présider les délibérations relatives aux comptes administratifs conformément à l'article L 2121-14 du CGCT.

Considérant que Monsieur le Maire a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2017.

Ayant entendu l'exposé sur le compte administratif 2017 dont les résultats font apparaître

Le Conseil Municipal par 15 Voix POUR 0 voix CONTRE et 0 abstention

APPROUVE le compte administratif 2017 du budget quartier moulin à vent II qui présente les résultats suivants

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
002 résultat reporté		0,00	
011 charges à caractère général	900,00		
66 charges financières	2 890,82		
76 produits financiers		3 790,82	
Total	3 790,82	3 790,82	0,00

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
001 Résultat reporté			
16 emprunts et dettes		600 000,00	
27 immobilisations financières	600 000,00		
Total	600 000,00	600 000,00	0,00

Total cumulé	603 790,82	603 790,82	0,00
--------------	------------	------------	------

2018-20 BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET QUARTIER MOULIN A VENT II

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2018,

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 adoptés dans la présente séance du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte le budget primitif 2018 du budget du quartier moulin à vent II de la commune de Corzé

ADOpte les chapitres ainsi qu'il suit :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le budget quartier moulin à vent II qui présente les résultats suivants

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes	Résultat
002	résultat reporté	0,00	0,00	
66	charges financières	5 640,00	0,00	
76	produits financiers		5 640,00	
Total		5 640,00	5 640,00	0,00

INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes	Résultat
001	Résultat reporté	0,00	0,00	
16	emprunts et dettes	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00

Total cumulé		5 640,00	5 640,00	0,00
--------------	--	----------	----------	------

DECISIONS PRISES SUR DELEGATION

2018-1

Vente de deux radiateurs à la société l'avenir pour un montant de 300 euros

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 00h15